

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 63424 du 31 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1722559S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 96453 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> août 2017 :

<b>Rakowski</b> Gérémy	NIGEND : 227 235	NLS : 8 075 578
<b>Flandin</b> Mathias	NIGEND : 227 196	NLS : 8 075 531
<b>Poignant</b> Romain	NIGEND : 349 594	NLS : 8 117 016

Article 2

La décision n° 49826 du 15 juin 2017 (NOR : INTJ1717704S) est retirée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
L. BITOUZET